Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
AMBASSADE DE FRANCE
EN ARMÉNIE

http://www.ambafrance-am.org

https://twitter.com/ambafr_armenie

Service de Presse

Revue de la presse arménienne du 20 février 2019

Débats sur la nécessité de réformes constitutionnelles/Les journaux rendent compte des débats sur la nécessité des réformes constitutionnelles lancés par le parti « Le Congrès national arménien » de l'ancien Président Levon Ter-Petrossian. Ce dernier a exhorté les autorités à inverser la transition du pays vers un système de gouvernement parlementaire et à organiser un référendum pour la restauration de l'ancien système « semi-présidentiel » qui donnait des pouvoirs exécutifs considérables au Président de la République. Selon le parti, ce référendum devrait avoir lieu en février 2020 et être suivi d'une élection présidentielle. *Haykakan Jamanak* indique que le Président du Parlement, Ararat Mirzoyan, s'est prononcé contre l'idée de rétablir un système de gouvernement présidentiel en Arménie. Selon lui, des changements constitutionnels sont possibles, mais ils ne doivent pas être si radicaux. D'après Ararat Mirzoyan, des reformes éventuelles pourraient être initiées pour donner plus de pouvoirs au Président de la République dont le rôle actuel est principalement protocolaire. Quant à l'opinion de l'opposition, le chef du parti « Arménie lumineuse », Edmon Marukyan, a indiqué que le retour vers le modèle « semi-présidentiel » serait une «régression politique grave pour l'Arménie ». Le quotidien *Jamanak* ne soutient pas le retour vers l'ancien modèle, mais avance que le nouveau Parlement devra adopter des réformes afin de décentraliser le pouvoir qui, en raison d'une Constitution faite sur mesure pour Serge Sarkissian, est actuellement concentré entre les mains du Premier ministre. Selon *Jamanak*, il faut supprimer le modèle de « super Premier ministre » et donner plus de pouvoirs au Président. La presse rappelle que l'Arménie est devenue une république parlementaire à la suite d'une réforme constitutionnelle controversée en 2015, initiée par le président de l'époque, Serge Sarkissian. Cette transformation visait à lui permettre de prolonger son règne ce qui a provoqué de nombreuses manifestations et sa démission en avril 2018 quelques jours après son élection au poste de Premier ministre.

Le fils de Robert Kocharyan inculpé/ Tous les journaux indiquent que le fils aîné de Robert Kocharyan, Sedrak Kocharyan, a été inculpé pour évasion fiscale et blanchiment d'argent. Selon le Service de sécurité nationale, Sedrak Kocharyan n'a pas payé près de 2 millions de dollars d'impôts. En outre, par l'intermédiaire d'une de ses sociétés, le fils de l'ex-président aurait légalisé le revenu obtenu par des moyens criminels et l'aurait dépensé pour l'achat d'un hôtel trois étoiles en centre-ville d'Erevan. Selon le communiqué, le directeur de cette société, Aleksan Vorskanyan, a également été accusé d'évasion fiscale et a plaidé coupable. Rappelons que Robert Kocharian se trouve en détention préventive depuis décembre dernier dans le cadre de l'enquête sur les évènements du 1er mars 2008 (manifestations post-électorales ayant provoqué dix morts et deux cents blessés). Il est accusé sur la base de l'article 300.1 du Code Pénal de « renversement de l'ordre constitutionnel par consentement préalable avec des tiers ».

Le frère de Serge Sarkissian a transféré sans contrepartie 18,5 millions de dollars à l'État / La presse indique que le frère de l'ancien président Serge Sarkissian, Aleksandr Sarkissian, a transféré

sans contrepartie 18,5 millions de dollars à l'État. *Haykakan Jamanak* rappelle que le compte bancaire arménien de 30 millions de dollars d'A. Sarkissian a été gelé après la révolution dans le cadre d'une enquête, alors que le Premier ministre Nikol Pachinian a publiquement demandé à A. Sarkissian en septembre dernier qu'il «restitue l'argent dans le budget de l'État». A. Sarkissian a rejeté la demande de N. Pachinian la qualifiant d'illégale. Aleksandr Sarkissian a été récemment accusé de fraude, alors que depuis la révolution, plusieurs enquêtes ont été lancées contre les membres de la famille de l'ancien Président. La presse rappelle que le fils d'A. Sarkissian, Narek Sarkissian, a fui l'Arménie en juin après avoir été accusé de détention illégale d'armes et de trafic de drogue. L'autre fils d'A. Sarkissian, Hayk Sarkissian a été arrêté pour tentative de meurtre et détention illégale d'armes et a été libéré sous caution en septembre dernier. Une enquête pénale sur l'enrichissement illégal est lancée contre l'autre frère de Serge Sarkissian, Levon Sarkissian, et sa fille, Ani Sarkissian. Selon la presse, Levon Sarkissian aurait également quitté le pays après avoir été accusé. Les journaux indiquent que le chef du parti d'opposition « Arménie lumineuse », Edmon Marukian, s'est dit préoccupé par le manque de transparence dans les poursuites à l'encontre de personnes liées à l'ancien régime. En particulier, le député se demande pourquoi Aleksandr Sarkissian aurait effectué ce paiement à l'État sans décision de justice.

Rédaction : Lena Gyulkhasyan

Hayastani Hanrapetoutioun- ***quotidien, journal officiel, tirage-6000 exemplaires ;*** *Hayots Achkhar*- ***quotidien, tirage-3500 exemplaires ;*** *Azg*- ***hebdomadaire, tirage- 3000 exemplaires ;*** *Haykakan Jamanak*- ***quotidien, tirage-6500 exemplaires ;*** *Aravot*- ***quotidien, tirage- 2718 exemplaires ;*** *Jamanak*- ***quotidien, tirage- 5300 exemplaires ;*** ***Hraparak-quotidien, tirage-3400 exemplaires ;*** ***Joghovourd-quotidien, tirage-3500 exemplaires ;*** *Golos Arménii*- ***trihebdomadaire en langue russe, tirage-3425 exemplaires ;*** *Novoyé Vrémia*- ***trihebdomadaire en langue russe, tirage- 5 000 exemplaires ;*** *168 Jam*- ***hebdomadaire, tirage- 5000 exemplaires ;*** *Respoublika Arménia*- ***bihebdomadaire, journal officiel en langue russe, tirage- 1500 exemplaires***

Cette revue de presse est une synthèse réalisée à partir de publications arméniennes parues au cours d'une journée définie et constitue un document de travail qui ne saurait en aucun exprimer le point de vue de l'Ambassade de France ou des autorités françaises. Toute reproduction de cette revue destinée notamment à une publication électronique, papier, destinée à des tiers, est soumise à autorisation de l'Ambassade de France en Arménie.